

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES, UPM PLYWOOD

N° **UPM002CPR**

1. Code d'identification unique du produit type :  
Contreplaqué structural en épicéa, revêtu ou non revêtu, 5-50 mm
2. Usages prévus :  
Pour une utilisation en intérieur, en tant que composant structural en milieu sec, selon la norme EN 636-1  
Pour une utilisation en extérieur abrité, en tant que composant structural en milieu humide, selon la norme EN 636-2  
Pour une utilisation en extérieur, en tant que composant structural, avec revêtement et peinture des chants, selon la norme EN 636-3
3. Fabricant:  
WISA®  
UPM Plywood Oy  
P.O. Box 203  
FI-15141 Lahti, Finlande  
[www.wisaplywood.fr](http://www.wisaplywood.fr)
5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances :  
Système AVCP 2+
- 6a. Norme harmonisée:  
EN 13986:2004 + A1:2015

Organisme notifié:

Inspecta Sertifiointi Oy (N° 0416) a réalisé l'inspection initiale du site de fabrication, ainsi que du système de contrôle de production en usine, et assuré la surveillance et l'évaluation continues du contrôle de production de l'usine avant d'émettre le certificat de conformité du contrôle de la production de l'usine 0416-CPR-7110.

7. Performances déclarées :

Caractéristiques principales	Performances	Norme harmonisée
Résistance et rigidité à une charge concentrée	Non renseigné	EN 13986:2004+A1:2015
Résistance au contreventement	Calcul selon norme EN 1995 -1-1	
Résistance à l'impact	Non renseigné	
Résistance à la diffusion de vapeur d'eau ( $\mu$ )	Humide 70, sec 200 (non couchés) Densité moyenne 500 kg/m <sup>3</sup>	
Émission de formaldéhyde	E1	
Teneur en pentachlorophénol (PCP)	≤ 5 ppm	
Isolation des bruits aériens	NPD	
Absorption acoustique ( $\alpha$ )	0,10/0,30	
Conductivité thermique ( $\lambda$ )	0,13 W/mK	
Portance locale	Calcul selon norme EN 1995 -1-1	
Perméabilité à l'air	Non renseigné	
Qualité du collage (selon la norme EN 314-2)	Classe 3	
Durabilité biologique	Classe d'emploi 2 (non revêtu)	
	Classe d'emploi 3 (revêtu et chants peints)	

Réaction au feu			
Conditions d'utilisation finale <sup>(6)</sup>	Épaisseur minimale (mm)	Classe <sup>(7)</sup> (à l'exclusion des sols)	Classe <sup>(8)</sup> (sols)
Sans intervalle derrière le panneau à base de bois <sup>(1), (2), (5)</sup>	9	D-s2, d0	D <sub>fl</sub> -s1
Avec un intervalle d'air confiné ou d'air libre ne dépassant pas 22 mm derrière le panneau à base de bois <sup>(3), (5)</sup>	9	D-s2, d2	-
Avec un intervalle d'air confiné et derrière le panneau à base de bois <sup>(4), (5)</sup>	15	D-s2, d1	D <sub>fl</sub> -s1
Avec un intervalle d'air confiné et derrière le panneau à base de bois <sup>(4), (5)</sup>	18	D-s2, d0	D <sub>fl</sub> -s1
Toutes conditions <sup>(5)</sup>	5	E	E <sub>fl</sub>

<sup>(1)</sup> Monté avec un intervalle d'air directement contre classe A1 ou A2-s1, produits d0 ayant une densité minimale de 10 kg par m3 ou au moins de classe D-s2, produits d2 ayant une densité minimale de 400 kg par m3.

<sup>(2)</sup> Un substrat de matériel d'isolation en cellulose appartenant au moins à la classe E peut être inclus s'il est monté directement contre le panneau à base de bois, mais pas pour les sols.

<sup>(3)</sup> Monté avec un intervalle d'air libre derrière. La face inverse de la cavité doit être au moins de classe A2-s1, produits d0 ayant une densité minimale de 10 kg/m3.

<sup>(4)</sup> Monté avec un intervalle d'air libre derrière. La face inverse de la cavité doit être au moins de classe D-s2, produits d2 ayant une densité minimale de 400 kg/m3.

<sup>(5)</sup> Les panneaux vernis ou revêtus de phénol et de mélamine sont inclus pour la classe excluant les sols.

<sup>(6)</sup> Un écran pare-vapeur d'une épaisseur atteignant jusqu'à 0,4 mm et d'une masse atteignant jusqu'à 200 g/m2 peut être monté entre le panneau à base de bois et un substrat s'il n'existe pas d'intervalles d'air entre les deux.

<sup>(7)</sup> Classe définie dans le tableau 1 de l'annexe à la décision 2000/147/CE.

<sup>(8)</sup> Classe définie dans le tableau 2 de l'annexe à la décision 2000/147/CE.

Épaisseur nominale		5	6,5	9	12	15	18	19	21	24	27	30	40	50
Nombre de plis		3	3	5	7	7	9	9	11	11	13	15	21	21
Caractéristiques principales		Performances												
Résistance à la flexion valeur caract. (N/mm <sup>2</sup> )	f <sub>m  </sub>	28,5	29,2	22,5	20,6	18,3	18,7	19,1	18,1	18,6	17,7	17,2	16,6	14,8
	f <sub>m⊥</sub>	4,1	2,8	11,8	13,3	15,1	13,9	13,2	14,1	13,3	14,1	14,4	14,6	16,3
Résistance à la compression valeur caract. (N/mm <sup>2</sup> )	f <sub>c  </sub>	18,9	20,9	17,2	15,8	14,6	16,7	17,5	16,0	17,4	16,5	16,3	15,5	14,5
	f <sub>c⊥</sub>	11,1	9,1	12,8	14,8	15,4	13,3	12,5	14,0	12,6	13,5	13,7	14,5	15,5
Résistance à la tension valeur caract. (N/mm <sup>2</sup> )	f <sub>t  </sub>	11,3	12,5	10,3	9,5	8,8	10,0	10,5	9,6	10,4	9,9	9,8	9,3	8,7
	f <sub>t⊥</sub>	6,7	5,5	7,7	8,9	9,2	8,0	7,5	8,4	7,6	8,1	8,2	8,7	9,3
Module d'élasticité moyen en flexion (N/mm <sup>2</sup> )	E <sub>m  </sub>	11390	11666	8995	8231	7308	7492	7641	7249	7444	7075	6873	6629	5905
	E <sub>m⊥</sub>	610	334	3005	3826	4692	4508	4359	4751	4556	4925	5127	5371	6095
Module d'élasticité moyen en compression et tension (N/mm <sup>2</sup> )	E <sub>t,c  </sub>	7556	8364	6894	6328	5842	6667	7000	6393	6958	6586	6510	6203	5810
	E <sub>t,c⊥</sub>	4444	3636	5106	5902	6158	5333	5000	5607	5042	5414	5490	5797	6190
Cisaillement sur l'épaisseur valeur caract. (N/mm <sup>2</sup> )	f <sub>v  </sub>	3,5			3,5									
	f <sub>v⊥</sub>	3,5			3,5									
Cisaillement sur la face valeur caract. (N/mm <sup>2</sup> )	f <sub>r  </sub>	0,9			1									
	f <sub>r⊥</sub>	NPD			0,8									
MOR moyen cisaillement dans l'épaisseur (N/mm <sup>2</sup> )	G <sub>v  </sub>	350			350									
	G <sub>v⊥</sub>	350			350									
MOR moyen cisaillement dans la face (N/mm <sup>2</sup> )	G <sub>r  </sub>	40			50									
	G <sub>r⊥</sub>	NPD			40									
Résistance et rigidité sous la charge ponctuelle		NPD												
Résistance aux impacts		NPD												
Valeurs k <sub>mod</sub> et k <sub>def</sub> selon la norme EN 1995-1-1														

Norme harmonisée EN 13986:2004+A1:2015

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Lahti, Finlande, 5 novembre 2018



Riku Härkönen, Product Manager,  
UPM Plywood